

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2023

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 19 octobre 2023 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 19 octobre 2023
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Appui à la demande au Fonds de développement Domaine-du-Roy, enveloppe locale – Ermitage Saint-Antoine

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2023
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 août 2023
- 2.3 Demande de commandite – Maison des jeunes
- 2.4 Demande de soutien financier – Marche de la persévérance – Fondation DI TSA
- 2.5 Demande d'aide financière – Troupe de théâtre Mic-Mac
- 2.6 Demande de la Fabrique St-Thomas d'Aquin, déneigement du stationnement de l'église

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Demande au règlement PIIA numéro18-22 portant le numéro 23-07 pour la construction d'un patio avec toiture au 226, rue Principale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 23-208

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Résol. 23-209

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 19 OCTOBRE 2023

Résol. 23-210

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 19 octobre 2023 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 19 octobre 2023 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4 RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- ➔ Finaliste aux Fleurons du Québec;
- ➔ La Municipalité de Lac-Bouchette est la municipalité où les propriétaires paient le moins cher de taxes.

1.5

APPUI À LA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE-DU-ROY, ENVELOPPE LOCALE – ERMITAGE SAINT-ANTOINE

Résol. 23-211

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au *Fonds de développement Domaine-du-Roy* doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste à appuyer la demande d'aide financière dans le dossier de l'Ermitage Saint-Antoine et d'autoriser dans l'enveloppe locale *Fonds de développement Domaine-du-Roy* un montant de 15 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette donne son aval au projet présenté au *Fonds de développement Domaine-du-Roy* et autorise le débours de 15 000\$ dans son enveloppe locale du *Fonds de développement Domaine-du-Roy* pour le projet de l'Ermitage Saint-Antoine;

QUE la mairesse Mme Ghislaine M.-Hudon et le directeur général M. Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Résol. 23-212

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de septembre 2023 suivants soient approuvés :

Septembre 2023		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Hydro-Québec - pompage	758.73 \$	9 401.48 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 308.97 \$	- \$
Bell - plage	93.72 \$	414.66 \$
Mélinda Frenette	240.00 \$	240.00 \$
Édith Gaudreault	303.94 \$	303.94 \$
Fonds d'information	60.00 \$	95.00 \$
Tribor	1 379.70 \$	1 379.70 \$
Entreprises Rosario Martel	35 772.52 \$	35 772.52 \$
Chasse et Pêche Lac-Bouchette	150.00 \$	150.00 \$
Club Passe-Partout	150.00 \$	150.00 \$
Centraide	50.00 \$	50.00 \$
9108-8625 Québec Inc.	549.58 \$	549.58 \$
9221-5516 Québec Inc.	2 109.62 \$	2 109.62 \$
Cain Lamarre	247.20 \$	247.20 \$
Martin Cloutier	400.00 \$	400.00 \$

Coop Chambord	586.30 \$	586.30 \$
CP équipements	2 502.30 \$	2 502.30 \$
Cuizen	98.69 \$	98.69 \$
Desgagné Laflamme électrique	136.39 \$	136.39 \$
Eurofins	470.25 \$	470.25 \$
Extincteurs Saguenay	209.14 \$	209.14 \$
FQM	368.22 \$	368.22 \$
Ferme Danielle et Pierre Bouchard	61.53 \$	61.53 \$
Fonds d'information	35.00 \$	- \$
Steven Gaudreault	225.00 \$	225.00 \$
Gazonnière de Normandin	448.40 \$	448.40 \$
Groupe D-Tech	232.25 \$	232.25 \$
Havre	72.00 \$	72.00 \$
Jean-Guy Lavoie	500.00 \$	500.00 \$
Location d'équipements Maximum	1 006.20 \$	1 006.20 \$
MacPek Inc.	132.74 \$	132.74 \$
Mécanique Dave Bilodeau	1 752.17 \$	1 752.17 \$
MégaBuro	293.55 \$	293.55 \$
MRC du Domaine-du-Roy	26 313.51 \$	26 313.51 \$
Nord-Flo	3 109.13 \$	3 109.13 \$
Nutrinor énergies	4 166.77 \$	4 166.77 \$
Produits BCM	586.08 \$	586.08 \$
Réfrigération MCB	1 701.08 \$	1 701.08 \$
Refuge animal	380.00 \$	380.00 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Signis Inc.	135.10 \$	135.10 \$
SCFP	549.82 \$	549.82 \$
Jean-Pierre Tremblay	131.04 \$	131.04 \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Hydro-Québec - centre comm.	894.76 \$	- \$
Bell - kiosque	109.17 \$	- \$
Cogéco câble	60.88 \$	60.88 \$
Hydro-Québec - garage mun.	190.71 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 163.99 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	516.80 \$	- \$
Bell - Municipalité	105.16 \$	- \$
Ministère du Revenu	13 615.71 \$	13 615.71 \$
Hydro-Québec - étangs	2 331.21 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 189.21 \$	- \$
Bell - kiosque	106.61 \$	- \$
Receveur général du Canada	4 978.05 \$	4 978.05 \$
Hydro-Québec - éclairage public	47.10 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	6 191.44 \$	6 191.44 \$
Total comptes à payer:	123 547.44 \$	123 547.44 \$
Chèque de mai annulé #10498	(240.00) \$	(240.00) \$
Total comptes à payer:	123 307.44 \$	123 307.44 \$
Salaires		
3 août 2023	7 033.27 \$	7 033.27 \$
10 août 2023	6 794.77 \$	6 794.77 \$
17 août 2023	6 774.52 \$	6 774.52 \$
24 août 2023	11 249.94 \$	11 249.94 \$
Total salaires:	31 852.50 \$	31 852.50 \$
TOTAL:	155 159.94 \$	155 159.94 \$

ACCEPTÉE

2.1B**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 23-213

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 août 2023;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 août 2023 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 23-214

DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DES JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 300\$ à la Maison des jeunes de Lac-Bouchette pour leur activité de l'Halloween.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 23-215

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MARCHÉ DE LA PERSÉVÉRANCE – FONDATION DI TSA

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à la Fondation DI TSA du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la Marches de la persévérance.

ACCEPTÉE

2.5**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TROUPE DE THÉÂTRE MIC-MAC**

Cette demande a été refusé.

2.6

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-THOMAS D'AQUIN, DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Résol. 23-216

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une subvention de 1 000\$ à la Fabrique pour la saison hiver 2023-2024. Ce montant est versé pour aider au déneigement.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7.

TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1

DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22 PORTANT LE NUMÉRO 23-07 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PATIO AVEC TOITURE AU 226, RUE PRINCIPALE

Résol. 23-217

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser la construction d'un patio en cour arrière de 32' X 32'. Un toit rigide de 32 pieds X 48 pouces sera construit au-dessus du patio et un gazébo en forme de dôme sera également construit sur ce patio tel que présenté aux images et plans joints à la demande au 226, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des images et plans joints à la demande;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos des bâtiments existants sur le terrain visé par la demande ainsi que des terrains avoisinants;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la hauteur de l'imposante structure de bois proposée par le demandeur ne serait pas en harmonie avec la volumétrie des constructions avoisinantes;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la forme en dôme de la structure du gazébo proposée ne s'intégrera pas bien au milieu bâti existant car elle s'apparente à une yourte ou un igloo qui se trouve habituellement en zone récréative plutôt que dans le noyau ancien d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2023-07 visant la construction d'un patio en cour arrière de 32' X 32'. Un toit rigide de 32 pieds X 48 pouces sera construit au-dessus du patio et un gazébo en forme de dôme sera également construit sur ce patio tel que présenté aux images et plans joints à la demande au 226, rue Principale selon l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Dans le cas où le patio serait construit à une hauteur de plancher de 48 pouces de hauteur tel que présenté dans la demande, il devra être construit entièrement à l'arrière de la résidence afin de ne pas être visible de la rue.

Ou

Dans le cas où le patio serait construit à une hauteur de plancher maximale de 12 pouces, la partie du patio où sera construit le gazebo devra être située derrière la résidence pour ne pas être visible de la rue.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

Aucun item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen informe le conseil qu'il y a eu des algues bleu-vert dans le lac Bouchette pendant une période de l'été.

13.
Résol. 23-218

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 23.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
